

In 1990 no new bilateral agreements were concluded. However, our agreements with Turkey and Mauritius were extended for a further 12 months (to the end of 1991) to coincide with the expiry of Canada's other bilateral agreements and cotton terry towels were added to the bilateral agreement with Thailand. In addition, the agreement with the Maldives, which expired on December 31, 1990, was allowed to lapse in view of its low volume of exports to Canada and the agreement with the German Democratic Republic was discontinued following its reunification with the Federal Republic of Germany. Finally, Canada imposed unilateral restraints on a number of clothing products and bedsheets and pillowcases from the United Arab Emirates. By the end of 1990 Canada had 27 bilateral restraint agreements and had imposed restraints unilaterally on two additional suppliers (North Korea and United Arab Emirates).

In March 1988 the Minister of Finance announced that the Government will reduce Canada's textile tariffs over the next ten years to levels comparable with those of other industrialized countries. The Government wished to hear the views of the industry on the extent and pace of those tariff cuts and the proposal was referred to the Canadian International Trade Tribunal (CITT). The CITT held public and private hearings in 1989 and its final report and recommendations were submitted to the Minister of Finance in March 1990. In July 1990 the Minister of Finance announced that the government will respond to the CITT report in the context of decisions to be taken in the Uruguay Round of multilateral trade negotiations (MTN), currently underway in Geneva.

conclus. Le gouvernement a aussi poursuivi les négociations pour élargir les accords de façon à y assujettir de nouveaux produits; il a également recherché des accords avec les nouveaux fournisseurs. En 1990 aucun nouvel accord bilatéral n'a été conclu. Toutefois, nos accords avec la Turquie et l'Île Maurice ont été renouvelés pour une nouvelle période de 12 mois (jusqu'à la fin de 1991), soit jusqu'à l'expiration de nos autres accords bilatéraux, et les serviettes en coton frisé ont été ajoutées à l'accord bilatéral avec la Thaïlande. De plus, l'accord avec les Maldives venant à expiration le 31 décembre 1990 n'a pas été renouvelé étant donné le faible volume des exportations au Canada, et l'accord avec la République démocratique allemande a été discontinué après sa réunification avec la République fédérale d'Allemagne. Enfin, le Canada a imposé unilatéralement des restrictions sur un certain nombre d'articles d'habillement ainsi que sur les draps et oreillers importés des Émirats arabes unis. À la fin de 1990 le Canada avait conclu 27 accords bilatéraux de limitation et avait unilatéralement restreint deux autres fournisseurs (la Corée du Nord et les Émirats arabes unis).

En mars 1988 le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement ramènerait, d'ici dix ans, les droits de douane sur les textiles à des niveaux comparables à ceux des autres pays industrialisés. Le gouvernement voulait entendre les vues de l'industrie sur l'ampleur et le rythme de ces réductions tarifaires. La proposition a été soumise au Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE). Le Tribunal a tenu des audiences publiques et privées en 1989; son rapport final et ses recommandations ont été présentés au ministre des Finances en mars 1990. En juillet 1990 le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement donnerait suite au rapport du TCCE dans le contexte des décisions qui seront prises aux négociations commerciales multilatérales (NCM) de l'Uruguay Round actuellement menées à Genève.